



Société Camerounaise des Dépôts pétroliers

Rue de la Cité Chardy - B.P.2271 / 2272 Douala - Cameroun

Tél.: (237) 233 40 54 45 - 33 40 38 32
233 40 22 07 - 33 40 21 87
233 40 37 41 - 33 40 63 42
Fax : (237) 233 40 47 96

DECISION D'ATTRIBUTION N° 025 /DA/DG/CM-SCDP/2024

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu la résolution n°08/12 du 28 février 2023 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
- Considérant le Dossier d'Appel D'offres National Ouvert N°021/AONO/DG/DTEC/SDPEST/SPE/CIPM-SCDP/2024 du 08 novembre 2024 relatif aux travaux de construction d'un (01) nouveau bâtiment R+3 : acquisition de certains équipements techniques (GES) au siège de la SCDP à Douala ;
- Considérant la proposition d'attribution signée par le Président de la CIPM-SCDP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Groupement ci-après est désigné adjudicataire du Marché relatif aux travaux de construction d'un (01) nouveau bâtiment R+3 : acquisition de certains équipements techniques (GES) au siège de la SCDP à Douala.

Rang	Soumissionnaire	Note Finale sur 100	Montant Annuel TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
1 ^{er}	GROUPEMENT MA CLASSE SARL & HIAS CORPORATION SARL Tel :699 60 28 78/695 25 61 83	100/100	79 322 643	Sept (07) mois

Article 2 : Le Mandataire dudit Groupement est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision.

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- PCA/SCDP
- Président CIPM-SCDP

Douala, le 11 DEC 2024

Le Directeur Général,

MANZOUA Véronique épse MOAMPEA MBIO

